



Dérogation mineure à un règlement d'urbanisme

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 17 mars 2026 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

District électoral de Chavigny

La nature de la dérogation demandée vise l'implantation d'un bâtiment principal de 68 logements et l'aménagement d'une aire de stationnement sur une propriété résidentielle qui ne seraient pas conformes aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Marge de recul avant	Normatif (2021, chapitre 126) Zone RES-2280	Maximum 8 m	14,44 m
Largeur minimale de la façade avant principale du bâtiment principal		40 m	21,03 m
Alignement de la façade principale par rapport à la rue de la Diversité		Maximum 15 degrés	45 degrés
Nombre minimale d'accès donnant au bâtiment principal		Une (1) porte d'entrée sur la façade avant principale	Aucune porte d'entrée sur la façade avant principale
Nombre maximal d'accès donnant au bâtiment principal		Une (1) seule porte d'entrée	3 portes d'entrées en façade latérale
Implantation d'une aire de stationnement à l'avant de la façade avant principale		Cour latérale et arrière	Permettre l'allée d'accès en partie devant la façade avant principale
Implantation d'une aire de stationnement en cour avant		Aire de stationnement uniquement autorisée en cour latérale ou arrière	5 cases de stationnement située en cour avant principale
Emplacement du numéro civique		Façade avant principale	Façade latérale gauche

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 6 633 777 du cadastre du Québec. Il est situé au 2100 de la rue de la Diversité.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci, en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 28 février 2026.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002